

## Contrat d'utilisation

entre

SIX Terravis SA, Brandschenkestrasse 47, case postale 1758, 8021 Zurich (ci-après «SIX Terravis»)

et

### 1. Partenaire contractuel

Société: \_\_\_\_\_

Identifiant: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA/localité: \_\_\_\_\_

Contact: \_\_\_\_\_

E-mail de la personne de contact: \_\_\_\_\_

E-mail pour les avis de confirmation: \_\_\_\_\_

### 2. Objet du contrat

Le présent contrat renferme les dispositions de base relatives à l'accès électronique du partenaire contractuel aux données et régit la consultation ainsi que la transmission de ces dernières.

SIX Terravis propose à l'échelon national un portail électronique de renseignements fonciers, Terravis, permettant de consulter et d'utiliser des données à des fins personnelles.

### 3. Prestations de SIX Terravis

SIX Terravis exploite une plateforme électronique (Terravis) offrant les services ci-après:

- Mise à disposition de la plate-forme Terravis avec les fonctionnalités suivantes:
  - Accès aux données du registre foncier, aux mensurations cadastrales et aux données des systèmes d'information géographiques des cantons
  - Livraison standardisée des données aux partenaires contractuels

- Module de supervision et d'audit pour les organes de surveillance des fournisseurs de données et des partenaires contractuels
  - Gestion centralisée des utilisateurs avec administration externe par les partenaires contractuels
  - Module de décompte et d'encaissement permettant de prélever périodiquement aux participants les émoluments cantonaux ainsi que les sommes dues pour l'utilisation de Terravis, et de transférer les émoluments aux fournisseurs de données. Cette fonction est optionnelle pour les cantons.
- Mise à disposition et maintenance de GBDBS, interface nationale avec les registres fonciers
  - Présentation standardisée des informations disponibles

#### **4. Conditions Générales et tarifs**

Le partenaire contractuel reconnaît que les Conditions Générales de SIX Terravis et les tarifs en vigueur font partie intégrante du présent contrat. Les Conditions Générales dans leur version en vigueur et la liste des prix peuvent être consultées sur [www.terravis.ch](http://www.terravis.ch) ou adressées par e-mail au partenaire contractuel si ce dernier en émet le souhait. Les tarifs ainsi que les Conditions Générales en vigueur à la date de la signature du contrat sont annexés au présent contrat. Toute modification des tarifs doit être notifiée par courrier 100 jours à l'avance par SIX Terravis.

#### **5. Début et durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature; il est conclu pour une durée indéterminée.

#### **6. Résiliation du contrat**

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties avec un préavis de 90 jours sur notification écrite à l'autre partie.

Une décision de sanction à caractère définitif autorise la Confédération et les cantons à exiger la rupture du contrat. En ce cas, SIX Terravis dispose d'un droit de résiliation extraordinaire avec effet immédiat.

## 7. Droit applicable et for judiciaire

Les relations juridiques entre SIX Terravis et le partenaire contractuel sont exclusivement régies par le droit suisse.

Le for judiciaire pour tout litige découlant du présent contrat est Zurich.

## 8. Annexes

Sont annexés au présent contrat:

- le formulaire d’inscription pour les participants (annexe A)
- les Conditions Générales
- les tarifs de SIX Terravis SA (banques, compagnies d’assurance et caisses de pension)
- le formulaire d’autorisation de prélèvement

SIX Terravis SA

\_\_\_\_\_  
Fait le, à

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Partenaire contractuel

\_\_\_\_\_  
Fait le, à

\_\_\_\_\_  
Signature valable

\_\_\_\_\_  
Signature valable

## Annexe A: Formulaire d'inscription pour les participants

### Définitions des termes utilisés

Les termes ci-après sont définis comme suit à l'article 1 des Conditions Générales de SIX Terravis:

- Par **participant**, on entend une personne morale qui intervient comme représentant dans le système Terravis (p.ex. la banque ABC).
- Par **multi-participant**, on entend le représentant hiérarchiquement supérieur de plusieurs participants dans le système Terravis (p.ex. l'inspectorat cantonal du registre foncier)

Le partenaire contractuel procède à l'inscription des participants suivants:

Participant: \_\_\_\_\_

Le participant doit être rattaché à un multi-participant dans le système Terravis: (Oui/Non)

Si oui, à quel multi-participant? \_\_\_\_\_

Les factures de Terravis sont à adresser au multi-participant: (Oui/Non)

Degré de séparation des rôles pour les administrateurs, auditeurs et utilisateurs finaux dans le système Terravis: (pas de séparation / semi-séparation / séparation complète)

Langue: (deutsch / français / italiano)

Partenaire contractuel

\_\_\_\_\_  
Fait le, à

\_\_\_\_\_  
Signature valable

\_\_\_\_\_  
Signature valable